La majorité des salariés votants du Siège a donné un mandat clair à FO

Liminaire FO • 9 Décembre 2025

En nous plaçant 1ère organisation syndicale du siège, en tête de tous les collèges, c'est la ligne syndicale menée par **FO** durant ces dernières années qui a été approuvée par la majorité des salariés que nous remercions vivement.
Nous allons continuer notre mission de défense des salariés en respectant notre indépendance syndicale face à toutes ingérences politiques.

Ça sera en priorité un mandat pour défendre vos emplois.
Les emplois, les conditions de travail, les salaires, la protection sociale dans un moment où le budget de France Télévisions est en déficit et les perspectives 2026 sont pessimistes.
Comme l'a écrit la Cour des comptes, les directions du siège ont connu les réductions les plus fortes d'effectifs sur la période 2017-2023 : - 29,6 % pour la direction des moyens et des antennes, - 27,9 % pour la direction de l'immobilier et des moyens généraux, ou - 26,1 % pour la production.
Nous avons payé, ça suffit !
Ces pertes d'emplois par départs volontaires, en retraite, ou par licenciements sans cause réelle, ont fait subir aux salariés une surcharge de travail, une activité accrue et des mutualisations de postes forcées, sans changement de fiche de poste, de grade ou de salaire.
FO refusera toute restructuration sans concertation.
Nous voulons faire, produire, fabriquer la télévision de demain quel qu'en soit le support.

Un mandat pour récompenser le mérite et la lucidité.
Il y a 18 mois certaines Organisations Syndicales ont refusé la réforme de plusieurs métiers.
Résultat, des dizaines de personnels ont perdu des augmentations de salaire historiques pour des montées en compétences basées sur le volontariat.
La protection contre l'intelligence artificielle voulue par **FO** n'a pas pu être mise en place.
Résultat encore, en réaction directe, la présidence a dénoncé l'accord collectif.

Défendre notre accord collectif et l'étendre.
Le 13ème mois des PTA qui ne coûterait rien est notre priorité.
La rémunération des multi-compétences aussi.
L'indemnisation d'une modification du temps de travail, négociée évidemment sera aussi une condition sine qua non.

Enfin ne nous voilons pas la face, dans ce mandat il y a aussi la défense de la vie du quotidien des salariés avec le CSE.

Cela va du prix du repas à la cantine aux facilités offertes par le CSE pour les activités culturelles. Nous souhaitons tout remettre à plat sur la base d'une grande consultation des salariés du siège.
Cela passe aussi par la défense au quotidien des salariés face à des pratiques délinquantes en matière de droit du travail. Elles sont nombreuses, **FO** et ses juristes, **FO** et ses alliés syndicaux, ne les laisseront pas passer.